

**Récépissé de déclaration de changement d'exploitant
Société POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE
Commune de Verberie**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R. 511-9 à R. 511-10 du Code de l'environnement ;

Vu les articles R. 181-47 et R. 512-68 du Code de l'environnement relatifs aux conditions de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant formulée le 5 janvier 2021 par M. Harry CALLEBAUT, représentant la société POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS dont le siège social se situe route de Compiègne à Verberie (60410), provenant de la fusion-absorption par la société POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS (RCS Compiègne – B 926 120 049) de la société POCLAIN HYDRAULICS OPÉRATIONS VERBERIE SAS (RCS Compiègne – 493 431 142) ;

Vu l'avis de l'inspecteur de l'environnement en date du 30 mars 2022 suite à la déclaration susmentionnée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

DÉLIVRE

à la société POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS (RCS Compiègne – B 926 120 049), récépissé de sa déclaration de changement d'exploitant pour les installations initialement exploitées par la société POCLAIN HYDRAULICS OPÉRATIONS VERBERIE SAS (RCS Compiègne – 493 431 142) situées sur le territoire de la commune de Verberie.

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le **07 AVR. 2022**

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le responsable du bureau de l'environnement



Christophe VALLET